



Saint-Genis Laval

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU  
FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION  
DE LA DÉLINQUANCE POUR L'OPÉRATION  
D'EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION À  
SAINT-GENIS-LAVAL**

**DÉCISION N° 2023-033**

La Maire de Saint-Genis-Laval;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, publiée le 17 juillet 2020, transmise en Préfecture le 17 juillet 2020, donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin qu'il règle les affaires de la Commune, conformément aux dispositions intégrales de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n°03.2023.029 du 23 mars 2023, d'approbation du budget primitif de la ville 2023 ;

Vu l'appel à projet FIPD 2023 - Programme S - Videoprotection de voie publique - Préfecture de région Auvergne-Rhone-Alpes ;

Considérant que Madame la Maire peut demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour un projet autorisé ou voté précédemment par le conseil municipal, une dépense prévue ou mandatée en application d'un budget primitif ou d'une décision modificative ;

**DÉCIDE**

Article 1 : De demander l'aide du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, sur la thématique « Vidéo-protection de voie publique » pour mener à bien le projet d'extension de la vidéoprotection de la ville de Saint-Genis-Laval, par le biais d'un financement d'un montant de 104 399 €, dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Type	Montant	Type	Montant
Caméras (équipement et raccordement)	66 960,00 €	FIPD (50% des dépenses totales)	98 350,00 €
Fibre optique (équipement et raccordement)	115 600,00 €	Région AURA	50 000,00 €
Génie civil	14 140,00 €	Auto-financement	48 350,00 €
<b>Total</b>	<b>196 700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>196 700,00 €</b>

Article 2 : De demander l'aide du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, sur la thématique « Raccordements aux services de police et de gendarmerie » pour mener à bien le projet de raccordement à la gendarmerie de Saint-Genis-Laval, par le biais d'un financement d'un montant de 6 049 €, dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Type	Montant	Type	Montant
Raccordement Gendarmerie	6 049,00 €	FIPD (100 % des dépenses totales)	6 049,00 €
Total	6 049,00 €	Total	6 049,00 €

Article 3 : De signer la demande de subvention et tout document afférent.

Article 4 : La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre et amplifiée à madame la préfète du Rhône.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Genis-Laval, le 26/04/2023



La Maire  
Marylène MILLET

**Date de publication :**

**Date de transmission au contrôle de légalité :**

En cas de contestation, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.